



COMMUNE DE MONTBAZIN (34)

PROGRAMME PLURIANNUEL DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION INTÉGRÉES DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Septembre 2022 - Septembre 2025

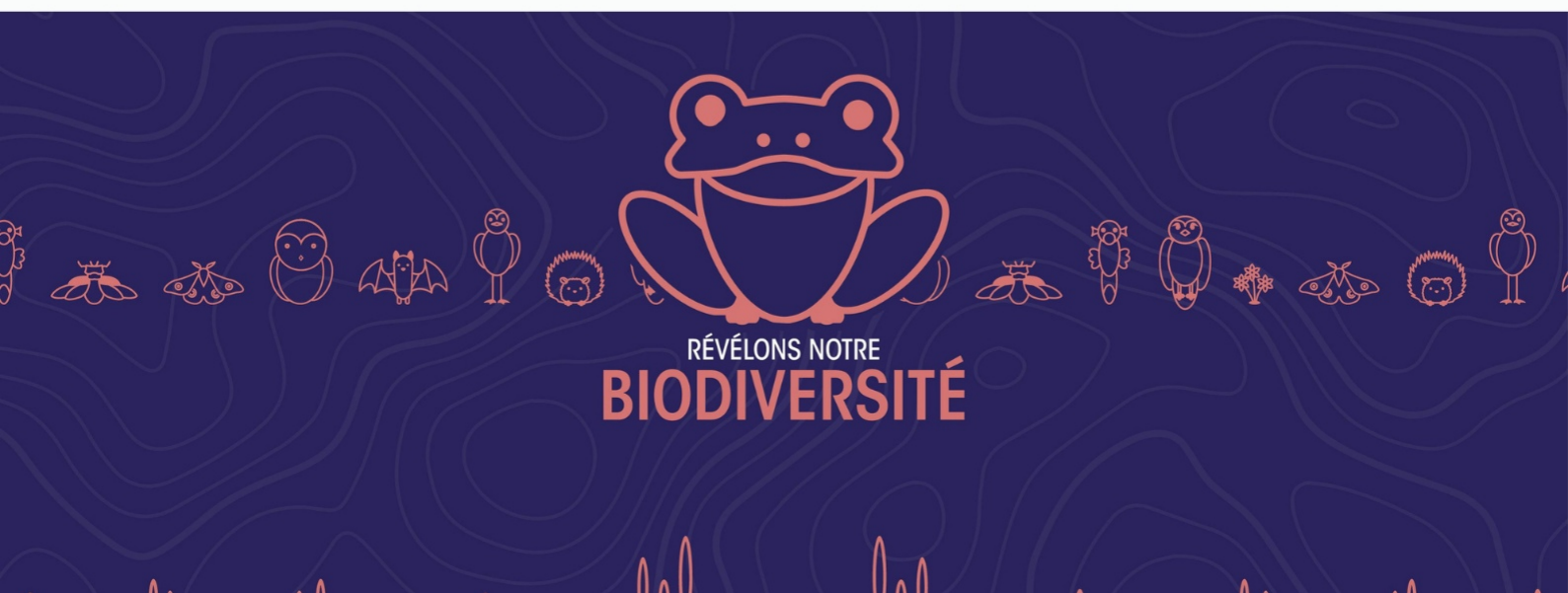


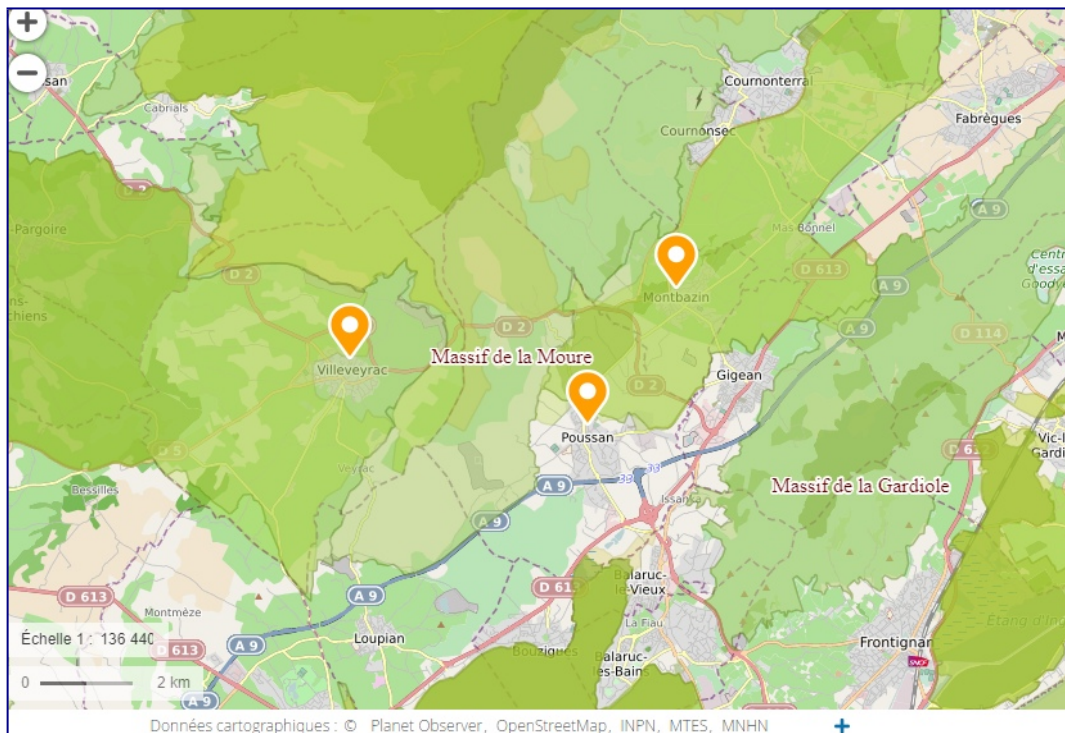
Table des matières

1. LOCALISATION.....	3
2. ENJEUX PATRIMONIAUX.....	4
3. CONTEXTE.....	4
3.1. CONTEXTE RÉGIONAL.....	4
3.2. CONTEXTE COMMUNAL.....	5
4. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....	9
4.1. PROGRAMME INTÉGRÉ DE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA PLANIFICATION.....	9
Identifier les enjeux : Études dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme.....	10
Trame verte et bleue.....	10
Trame noire.....	12
Trame agro-écologique et zone de production diversifiée.....	12
Zéro artificialisation nette.....	14
4.2. ANIMATION ET ACQUISITIONS FONCIÈRES.....	15
Animation foncière.....	15
Acquisitions foncières.....	16
4.3. TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENTS.....	17
Travaux de restauration écologique.....	17
Restauration de la Trame arborée.....	18
Trame cavitaire en milieu urbain.....	18
4.4. COORDINATION ET ANIMATION DU PROGRAMME.....	19
5. COMITE DE PILOTAGE.....	20
6. COMMUNICATION & PERSPECTIVES.....	20
6.1. COMMUNICATION.....	20
6.2. PERSPECTIVES.....	21

1. LOCALISATION

Localisée dans le département de l'Hérault, la commune de Montbazin (3000 habitants) se situe à proximité du bassin de Thau et à l'ouest de Montpellier. Sous l'influence des grandes aires urbaines de Sète et Montpellier, la commune est sise entre deux massifs : les Collines de la Moure au Nord-Ouest et la Colline de la Gardiole au Sud-Est. L'urbanisation s'est développée dans la plaine agricole entre ces deux massifs, engendrant des ruptures de continuités écologiques.

Le réseau hydrographique marque le relief, avec notamment le cours d'eau de la Vène qui traverse la plaine. Le ruisseau des Oulettes et le ravin de la Combe de la Baume et du Cristoulet ponctuent le relief de collines de la Moure. De même, de petites falaises taillées dans du calcaire marneux ponctuent le site des Cresses de micro-reliefs qui rompent la monotonie de la plaine viticole. Le point culminant de la commune se situe à 325 m au niveau de la butte de Saint-Amans, en limite communale Nord-Ouest. Le point bas se trouve quant à lui dans la plaine agricole, en limite communale Sud-Est (croisement de la Vène avec le fossé de Reylha), à 15 m d'altitude. Depuis la Montagne de la Moure, des vues s'offrent sur l'ensemble de la plaine agricole et sur la Gardiole, mais aussi sur Sète et la mer Méditerranée.



Cartographie du territoire de la commune de Montbazin et de l'enjeu de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques (Source : Géoportail).

2. ENJEUX PATRIMONIAUX

La commune de Montbazin est concernée par de nombreux espaces naturels remarquables, porteurs d'enjeux en termes de préservation du patrimoine naturel :

Sites Natura 2000

- Directive Habitat, Faune, Flore (Site d'intérêt communautaire) Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas
- Directive Oiseaux (Zone de protection spéciale) Plaine de Fabrègues à Poussan

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II

- Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure
- Plaine de Fabrègues à Poussan

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I

- Causse d'Aumelas oriental
- Pelouses des Cresses
- Plaine viticole entre Poussan et Montbazin

La commune est en outre concernée par 8 **Plans nationaux d'action** (PNA) passés ou en cours :

- Pie grièche à poitrine rose
- Pie grièche Méridionale
- Pie grièche à tête rousse
- Aigle de Bonelli
- Faucon crécerellette
- Chiroptères
- Outarde canepetière
- Lézard ocellé

3. CONTEXTE

3.1. CONTEXTE RÉGIONAL

Cinquième région la plus peuplée de France (5 724 711 habitants – Source : Insee, au 1^{er} janvier 2014), la Région Occitanie couvre 13 départements. Les agglomérations toulousaine et montpelliéraine concentrent la dynamique démographique et consommatrice d'espace. En effet, selon l'Insee, la région a gagné 51 400 habitants par an en moyenne entre 2009 et 2014.

La région Occitanie reste une région où le sol est essentiellement occupé par des espaces agricoles, des forêts et d'autres milieux naturels maritimes ou terrestres, mais où l'espace artificialisé progresse plus rapidement que la moyenne en métropole. En effet, les pratiques s'avèrent fortement consommatrices d'espace, par l'étalement d'une urbanisation peu dense et la dispersion des constructions sur de grands terrains. Cette accélération est favorisée par le fort dynamisme démographique régional et la concentration des nouveaux arrivants.

Les nouvelles surfaces urbanisées se font principalement au détriment de l'espace agricole et, dans une moindre mesure, des espaces naturels. Dans les territoires les plus ruraux, l'urbanisation de plus

en plus diffuse peut représenter une menace pour la biodiversité ainsi que les continuités écologiques. La problématique du « mitage » urbain s'aborde principalement par sa dynamique temporelle, les zones composées de maisons individuelles isolées ne le restant pas forcément très longtemps ; en effet, ces maisons « pionnières » et les infrastructures et équipements créés pour les desservir, servent de points d'accroche à une future urbanisation, contribuant ainsi à augmenter la fragmentation de l'espace.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de l'ancienne région Midi-Pyrénées a été adopté par arrêté du préfet de région le 27 mars 2015, après approbation par le Conseil régional par délibération en séance du 18 décembre 2014, et celui de l'ancienne région Languedoc-Roussillon a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté du préfet de région, après approbation par le Conseil régional le 23 octobre 2015. L'Occitanie entre donc dans une phase de mise en application de ces schémas et plusieurs actions phares sont prévues dans le cadre de leur mise en place.

Ces documents sont désormais intégrés dans le Sraddet (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui, après 2 années d'échanges et de co-construction avec les territoires, les citoyens et acteurs de terrain, a été arrêté en Assemblée plénière du 19 décembre 2019.

La très grande diversité d'écosystèmes rencontrés, du littoral aux piémonts cévenols et massif pyrénéen, en passant par les étangs, les garrigues et la mosaïque d'espaces agricoles, accueille une diversité biologique exceptionnelle : près de deux tiers des espèces connues en France et plus de 50 % des effectifs ou de l'aire de répartition européenne ou nationale de certaines espèces. La région présente une responsabilité forte dans la préservation de certains habitats naturels ou certaines espèces remarquables. Néanmoins, l'érosion de la biodiversité s'est aggravée, aussi bien à l'échelle nationale que régionale, avec la poursuite de la destruction des habitats naturels et de la fragmentation des milieux. Les facteurs de cette érosion sont bien connus, l'artificialisation et la fragmentation des habitats étant clairement identifiés.

3.2. CONTEXTE COMMUNAL

La recherche constante entre conciliation des enjeux écologiques et aménagement durable du territoire que prône la politique régionale précitée prend toute sa place au sein du territoire de Montbazin, commune résolument engagée dans la transition écologique.

Territoire engagé pour la nature

Montbazin est une commune labellisée "Territoire engagé pour la nature". Engagée concrètement dans la préservation de la biodiversité, Montbazin s'est vue attribuer dès 2020 cette reconnaissance nationale, qui vient récompenser certaines des actions fortes menées par l'équipe municipale. Cet engagement repose sur 3 principales actions :



- La mise en œuvre d'un **programme de désartificialisation et de végétalisation** des zones urbaines, qui se concrétise par le décompactage des zones identifiées, l'apport de terre végétale et la plantation d'espèces d'origine locale adaptées au climat méditerranéen. Cette action vise à recréer des zones perméables et une continuité d'espaces désartificialisés en milieu urbain.

- La création d'une **Fête de la garrigue** pour sensibiliser à la préservation du patrimoine naturel et culturel du village. Cet événement annuel intègre diverses activités pour tous les publics, des plus petits aux plus âgés : découverte de la garrigue, chantiers participatifs, concerts, etc. Il a pour objectif de sensibiliser les habitants aux enjeux écologiques et à la politique menée en la matière.
- la mise en place d'un **plan de gestion différenciée des espaces verts** qui permet d'adapter la gestion et l'entretien des différents espaces (6 hectares à Montbazin) en fonction de leurs usages et de leurs intérêts écologiques et paysagers. Le but étant de créer une continuité d'espaces accueillants pour la faune et la flore en zone urbaine.

Atlas de la biodiversité communale

La commune de Montbazin, en tant que coordinatrice d'un consortium aux côtés des communes de Poussan et Villeveyrac, est lauréate de l'appel à projet national « Atlas de la biodiversité communale » de l'Office français de la biodiversité à travers le projet intitulé « Atlas de la biodiversité des garrigues ».



L'Atlas de la biodiversité communale est une démarche qui permet à la commune de mieux connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel, avec 3 dimensions :

- l'**acquisition de connaissance** par la réalisation d'inventaires naturalistes professionnels et citoyens ;
- la **mobilisation de l'ensemble des acteurs** : associations, citoyens, entreprises... par des actions de sensibilisation ;
- l'**aide à la décision pour l'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques publiques locales** (notamment dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme).

Ce projet est ainsi vu comme le fer de lance de la révision du Plan local d'urbanisme et de l'intégration des enjeux associés : Trame verte et bleue, Trame noire et Zéro artificialisation nette.

Désartificialisation et végétalisation des cours d'école

Suite au dépôt d'un dossier dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Montbazin a obtenu un financement conséquent pour désimpermeabiliser et végétaliser les cours de l'école primaire. Les travaux ont débuté au mois de juillet 2022 et s'achèveront en fin d'année 2022. Un projet qui mêle enjeux pédagogiques, écologiques et de sécurité (lutte contre les inondations).

Les travaux entamés à l'été 2022 consistent en la démolition de l'ensemble des revêtements imperméables, seule une partie des pavés et du béton permettant l'accès aux classes étant conservée, et en la création de nouveaux espaces ludiques et pédagogiques : espaces verts plantés (essences d'origine locale), espaces de jeux sur copeaux de bois, théâtre en pierre pour rappeler la garrigue, espaces de jeux collectifs, zone de potager pédagogique, mare pédagogique, murs d'escalade, plantes



grimpances sur les murs... L'objectif étant de collecter l'ensemble des eaux du bassin versant de l'école au fond de la cour, là où un bassin de rétention dysfonctionnant existait déjà. Un nouveau bassin de rétention accueillera les eaux issues des précipitations, et sera complété d'une mare en eau quasiment toute l'année. Depuis cette zone, une pompe permettra d'alimenter une cuve et l'ensemble des espaces plantés, afin de faciliter la croissance des végétaux. Il s'agit donc d'un circuit fermé permettant de favoriser l'infiltration et l'évapotranspiration sur le secteur des cours d'écoles dont les sous-sols rocheux présentent une faible perméabilité.

La contrainte de ces cours d'école (substrat rocheux, pente) est finalement devenue une opportunité pour concevoir un projet intégrant de multiples enjeux, au bénéfice des écoliers, des enseignants, des agents de la commune, et bien sûr de tous les Montbazinois au regard de la limitation de l'impact des inondations. En effet, une partie des précipitations, qui s'écoulait auparavant dans la rue, sera ainsi dirigée vers le bassin de rétention. Sur l'ensemble du projet, c'est une surface de 7 500 m² qui sera déconnectée d'une pluie d'intensité bisannuelle.

Verdissement des rues

Dans le cadre de l'opération "Faites de vos rues notre jardin", il est proposé aux citoyens de verdir leurs murs de clôture et leurs façades. Cette initiative consiste pour la commune à procéder aux trouées dans la voirie, à la pose de treillis et aux plantations souhaitées par les habitants avec des plantes grimpances autorisées : Clématite, Jasmin étoilé, Passiflore, Chèvrefeuille... sans aucun frais pour les habitants. Lors des précédentes sessions, 10 dossiers ont été acceptés selon des critères basés sur la faisabilité technique. Ces autorisations de verdissements visent à embellir les rues du

village, à favoriser le lien social entre voisins, à participer au rafraîchissement de l'air en été, et à offrir refuge et nourriture à la petite faune.

La prochaine étape consistera à trouver des végétaux d'origine locale pour optimiser cette opération du point de vue de la biodiversité.

Lutte contre la cabanisation

La commune de Montbazin, fortement concernée par le phénomène de cabanisation, est signataire de la charte départementale relative à la lutte contre cette problématique. Cet engagement se traduit concrètement à travers de nombreuses démarches de préemption sur des ventes de parcelles, en zones agricoles comme naturelles. Il se traduit également par la révision à venir du PLU de la commune qui visera à renforcer la protection des espaces agricoles et naturels, en s'appuyant sur les données collectées par les inventaires citoyens et professionnels de l'ABC des garrigues.

En parallèle des enjeux écologiques, la volonté de préserver les biens et les personnes des incendies à répétition, notamment en période estivale, rejoint l'ambition de travailler à la préservation et au renforcement des milieux ouverts dans une optique de déploiement de solutions fondées sur la nature (SFN).

Appel à projet « Mob'Biodiv Restauration »

Devant le constat d'une pression foncière et d'une cabanisation importante, qui dégrade fortement les espaces sans usages, la commune a souhaité travailler sur un projet intitulé « Restauration et préservation de la Trame d'un habitat d'intérêt communautaire (Natura 2000) : les pelouses sèches méditerranéennes », récemment lauréat de l'appel à projet national "MobBiodivRestauration" de l'Office français de la biodiversité (OFB). Ce dernier vise à soutenir des projets d'actions concrètes en faveur de la restauration de milieux ouverts terrestres, de leurs fonctionnalités et du maintien en bon état de conservation des espèces qu'ils abritent, selon une logique de solutions fondées sur la nature.

La municipalité souhaite à travers ce nouveau projet mettre en œuvre une stratégie foncière préventive tout en redéployant les usages traditionnels (pastoralisme) pour une préservation sur le long terme des espaces concernés contre l'artificialisation et les incendies. Un diagnostic et un appui foncier seront ainsi réalisés. Certaines parcelles cabanisées et récemment acquises par la mairie dans le cadre des préemptions vont faire l'objet d'un chantier de destruction des habitations illégales. Les dépôts sauvages et autres encombrants seront exportés. Les espèces exotiques envahissantes présentes seront évacuées, et des arbres d'origine locale seront plantés.

En parallèle, une procédure de reconnaissance des biens vacants sans maître (BVSM) est entreprise. Un accompagnement sur les contrats et cahiers des charges de mise à disposition du foncier communal sur certaines parcelles à enjeu doit permettre d'encadrer les pratiques des ayants droit (ruches, pâturage en cours ou potentialités de remise en place de pâturage...), en particulier vis-à-vis des traitements antiparasitaires des troupeaux s'agissant du pastoralisme.

Ce projet est piloté par la mairie de Montbazin en coopération avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Occitanie.

Intégration dans le projet Interreg Sudoe Fleurs locales

Montbazin a répondu positivement à son intégration en tant que territoire pilote dans le projet européen porté par le CEN Occitanie visant à



accompagner des territoires dans l'élaboration et la mise en place de plans de renaturation à base de semences locales.

L'objectif du projet est d'accompagner les collectivités pilotes ayant en gestion des espaces naturels ou agricoles et souhaitant s'engager dans une dynamique de reconquête de la biodiversité, de façon à développer des filières de semences locales dans divers dispositifs et d'encourager un changement de pratiques dans les opérations de restauration écologique.

Extinction nocturne

Le conseil municipal du 14 avril 2021 a adopté à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit. Mise en place en novembre 2021, cette mesure permet de couper l'éclairage de 23h à 5h15 d'octobre à mai, puis de minuit à 5h15 de juin à septembre. En parallèle, une réflexion sur la stratégie lumière et l'adaptation du parc actuel est entamé (LED ambrées à 2 200 °K, diminution de l'intensité, occultants côté façades, etc.). Cette stratégie sera affinée suite à l'étude Trame noire qui sera réalisée. En effet, les perturbations sur la faune nocturne sont au maximum au coucher et au lever du soleil, à l'heure où l'éclairage est encore opérationnel.

Engagement de répliquabilité

Comme pour toute action menée sur le territoire communal en matière de transition écologique et de développement soutenable, la commune de Montbazin souhaite faire de son territoire un site d'expérimentation et de démonstration, pour essayer les idées, initiatives et retours d'expériences. C'est pourquoi elle a initié un ABC avec 2 autres communes ou encore qu'elle se positionne en appui d'autres collectivités souhaitant résolument préserver et remettre en bon état la biodiversité

4. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

4.1. PROGRAMME INTÉGRÉ DE PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA PLANIFICATION

Au regard des 5 principales menaces pesant sur la biodiversité identifiées par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ce projet permettra notamment de travailler sur le changement d'usages des terres et la fragmentation du territoire induite, mais aussi sur la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE).

Il sera aussi l'occasion d'identifier finement les espaces naturels et semi-naturels reliant les réservoirs de biodiversité existants (sites Natura 2000, ZNIEFF...), autrement dit de localiser les corridors écologiques constitutifs de la Trame verte et bleue, en particulier entre les deux grands espaces de garrigue du territoire que sont les massifs de la Gardiole et de la Moure.

Cette identification sera le préalable à une stratégie et à un programme d'actions effectives en vue de préserver et restaurer les continuités écologiques diurnes et nocturnes.

Objectifs détaillés

La mise en place de ce projet répond à plusieurs objectifs :

- **Identifier les enjeux de biodiversité** et de continuité écologique de manière fine, en complément des initiatives lancées dans le cadre de l'ABC des garrigues (études Trame verte et bleue, Trame noire et Zéro artificialisation nette)
- **Élaborer une stratégie et un programme de gestion / restauration** de la biodiversité et des continuités écologiques du territoire
- **Créer des aménagements** favorables aux groupes d'espèces et à la restauration des milieux et de leurs fonctionnalités
- **Initier des travaux de restauration** écologiques au regard des enjeux de conservation identifiés
- **Acquérir des espaces naturels à enjeu** en vue de la conservation du patrimoine naturel communal en leur associant un plan de gestion et des modalités de conventionnement en fonction des usages compatibles (Baux ruraux à clauses environnementales, Obligations réelles environnementales, etc.).
- **Acquérir des espaces dégradés** et à restaurer afin de recréer une Trame verte et bleue consolidée (cf. sites cabanisés).
- **Suivre et évaluer l'ensemble du dispositif**, par un dispositif d'animation dédié
- **Sensibiliser les habitants** à la démarche, ainsi qu'à la préservation et à la reconquête de la biodiversité

Identifier les enjeux : Études dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme

Le Plan local d'urbanisme, adopté en 2019, n'étant pas assez engagé en matière de préservation et de reconquête de la biodiversité, la municipalité a fait le choix de lancer une procédure de révision, de façon à intégrer 4 études stratégiques :

- Trame verte et bleue
- Trame noire, à la suite du lancement de l'extinction nocturne de l'éclairage public en cœur de nuit
- Zone de production et Trame agro-écologiques
- Zéro artificialisation nette dans le cadre de la préservation des continuités écologiques du territoire

Trame verte et bleue

Comme évoqué précédemment, Montbazin s'inscrit dans la Trame verte et bleue établie à l'échelle régionale par le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et désormais le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet). A l'échelle

intercommunale, le Schéma de cohérence territorial piloté par le Syndicat mixte du bassin de Thau reprend en partie ces enjeux, mais la révision en cours sera l'occasion d'impulser une ambition plus élevée en la matière. Enfin, le Plan local d'urbanisme, approuvé en 2019, sera révisé grâce au présent projet. Les études menées permettront de mieux identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la commune, notamment en vue de mieux préserver les pelouses sèches méditerranéennes sur le long terme (certaines étant inscrites en zone A actuellement). Ces dernières peuvent en effet être considérées comme des réservoirs de biodiversité majeurs à préserver impérativement des menaces qui pèsent sur elles : cabanisation, mais aussi retournement de parcelles, dégradations suite à la mise en place de terrains de loisirs, etc.

L'étude de la Trame verte et bleue de Montbazin s'appuiera sur le travail réalisé dans le PLU actuel, mais ira beaucoup plus loin avec les éléments suivants :

- État des lieux du patrimoine naturel de la commune avec prise en compte fine des données faune/flore présentes sur le Système d'information sur la nature et les paysages.
- Prise en compte des éléments et des inventaires issus du travail en cours dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale des garrigues.
- Identification des arbres remarquables dans l'optique de valorisation d'une Trame arborée en milieu urbain.
- Campagnes de terrain pour approfondir l'identification des espaces et espèces à enjeux, avec appel à dire d'experts, notamment communaux.
- Bibliographie naturaliste permettant notamment d'identifier les espèces à enjeux sur la commune.
- Réalisation d'une carte d'occupation des sols de la commune (1/5000e ou 1/10 000e), avec les principaux habitats : analyse, retraitement avec intégration des haies et autres infrastructures agro-écologiques présentes et à développer identifiées dans le cadre de l'étude « Trame agro-écologique » (cf. plus bas). Cette carte intégrera en outre les parcelles à enjeu biodiversité connu comme les pelouses méditerranéennes et les mares temporaires, en vue d'acquisitions futures et de programmes de restauration/gestion, ainsi qu'une liste d'espèces cibles.
- Déclinaison concrète des éléments TVB identifiés dans le Schéma régional de cohérence écologique aujourd'hui intégrés dans le Sraddet, ainsi que des études existantes à l'échelle intercommunale.
- Identification précise des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, des points de conflits, de l'espace de mobilité des cours d'eau et des continuités écologiques à rétablir sur le territoire communal, notamment au regard des espaces naturels et semi-naturels existants sur le territoire intercommunal, et des groupes d'espèces cibles.
- Rédaction et synthèse de l'état initial.
- Définition précise de la Trame verte et bleue du territoire et de ses sous-trames, avec notamment l'identification de la sous-trame des pelouses sèches méditerranéennes (cartographie).
- Intégration concrète des éléments de TVB dans l'ensemble des pièces constitutives du PLU, avec notamment la traduction réglementaire des enjeux identifiés et une Orientation d'aménagement et de programmation thématique "Trame verte et bleue ».
- Accompagnement par un écologue pour la rédaction du PLU.
- Intégration de prescriptions sur le bâti pour la trame urbaine et les espèces anthropophiles, dans une logique d'inclusion de la biodiversité au sein du bâti. Cela rejoint des éléments du cahier des charges BDO (Bâtiment durable Occitanie).
- Identification des parcelles communales et autres parcelles publiques susceptibles de faire l'objet rapidement d'un programme de restauration.

- Planification et dimensionnement des opérations visant à rétablir les continuités écologiques.
- Organisation de réunions d'échanges et de restitution auprès des élus et du public.
- Proposition d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Coût estimé : 20 000 € HT

Calendrier : Lancement en 2023, rendu en 2024

Livrables : rapport d'étude, fiches de recommandations

Trame noire

L'étude sur la Trame noire de la commune de Montbazin devra comporter les éléments suivants :

- Modélisation sommaire de la pollution lumineuse sur la base des données existantes d'éclairage artificiel sur la commune.
- Etat des lieux du patrimoine naturel nocturne du territoire afin d'identifier les zones à enjeux.
- Identification d'une Trame noire sur l'ensemble du territoire.
- Identification de zones « dans » et « en dehors » de la Trame noire où une restauration de l'obscurité est nécessaire.
- Identification d'actions de gestion de l'éclairage à mettre en œuvre afin de maintenir et restaurer l'obscurité.
- Intégration concrète des éléments de Trame noire dans l'ensemble des pièces constitutives du PLU, avec notamment la traduction réglementaire des enjeux identifiés et autant que possible une Orientation d'aménagement et de programmation thématique "Trame noire".
- Proposition d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

Coût estimé : 10 000 € HT

Calendrier : Lancement en 2023, rendu en 2024

Livrables : rapport d'étude, fiches de recommandations

Trame agro-écologique et zone de production diversifiée

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial du Bassin de Thau, une étude est programmée afin de créer une zone de production agro-écologique et diversifiée, tout en renforçant les infrastructures agro-écologiques.

Les éléments de cahier des charges suivants ont été pré-définis, et s'affineront d'ici septembre 2022 :

Objectifs de l'étude

- Renforcer la Trame agro-écologique du territoire ;
- Préserver la ressource en eau et les enjeux écologiques du secteur ;
- Renforcer la résilience alimentaire du territoire ;
- Favoriser une alimentation de qualité et de proximité ;
- Renforcer et reconquérir la biodiversité en milieu agricole.

1- Bilan, diagnostic, phase préparatoire

Collecte des données, analyse des documents et synthèse transmises par la commune de la Montbazin et le SMBT

Identification des besoins agricole (maraîchage, petit élevage...), et en termes d'IAE

Inventaire et réalisation d'études complémentaires pour le diagnostic. Sont d'ores et déjà envisagées :

- Descriptif quantitatif et qualitatif des IAE sur le territoire ;
- Diagnostic fonctionnel (biodiversité) des sols et de la réserve utile (profils culturaux) en fonction des secteurs ;
- Diagnostic des forages et plus globalement des accès à l'eau (données BRL déjà disponibles)
- Diagnostic foncier – analyse des potentialités foncières ;
- Analyse de la Trame agro-écologique du territoire et des secteurs à restaurer ;
- Analyse des potentialités et adéquation avec les débouchés avant l'installation : intervention d'un agro-pédologue et analyses de sol, adéquation avec les débouchés potentiels sur le territoire et les contraintes du PLU ;
- État des lieux des filières agro-alimentaires, en lien avec les démarches en cours (projet de restauration du Moulin de Juffet avec développement d'une filière de céréales anciennes) ou d'autres portées par la SAM et le SMBT, mais aussi les territoires adjacents ;
- État des lieux des départs à la retraite et des potentialités de renouvellement des agriculteurs, en lien avec l'OTR réalisée par la Chambre d'agriculture en 2021.

Préparation de la phase conception :

Technico-économique de la trame agro-écologique : définition de la méthode, des outils et des étapes ;

Concertation territoriale : définition des modalités de la concertation et des parties prenantes concertées en fonction des objectifs politiques et des obligations légales et réglementaires (le cas échéant).

2- Conception

Pilotage de l'étude de faisabilité technico-économique de la zone de diversification agro-écologique portant sur les activités agricoles (activités productives, activités supports, etc.) et les infrastructures agro-écologiques.

Analyse économique et financière agro-écologique : analyse des coûts prévisionnels de réalisation (investissements) et de viabilité d'exploitation.

Accompagnement de la dynamique de préservation et de création d'infrastructures agro-écologiques.

Accompagnement de la dynamique d'installation agricole bio et paysanne sur le territoire communal : animation foncière agricole, accompagnement de porteurs de projets, accompagnement technique, formations.

3- Programmation

Élaboration d'une stratégie foncière agricole ;

Planification et dimensionnement des opérations visant à rétablir les continuités écologiques (création de mares, plantation de haies, etc.) ;

Intégration des prescriptions de l'étude dans la prochaine révision du PLU.

Missions transversales

Cadrage, mise en place de la méthode, suivi et évaluation

Pilotage, suivi et assistance technique

A noter que cette action sera priorisée au regard de l'urgence à finaliser l'étude pour juin 2023.

Coût estimé : 40 000 € NT, financement à 50 % par la DRAAF (20 000 €)

Calendrier : Lancement en septembre 2022, rendu en 2023

Livrables : rapport d'étude, fiches de recommandations

Zéro artificialisation nette

L'objectif consiste à faire du PLU de Montbazin un document d'urbanisme innovant, résolument tourné vers l'avenir et prenant en compte les crises qui se profilent (climat, biodiversité, etc.). En ce sens, la municipalité souhaite mettre en place un objectif de « Zéro artificialisation nette ». Le prestataire proposera des déclinaisons concrètes de cet objectif dans le PLU de la commune.

La définition de l'artificialisation retenue doit prendre en compte les ENAF (espaces naturels, agricoles et forestiers) mais aussi les parcs, jardins et espaces de pleine terre urbains.

L'étude pourra s'articuler ainsi :

- Diagnostic de l'occupation du sol (cf. point 3 de l'étude TVB) ;
- Bilan de l'évolution de l'artificialisation du territoire depuis 50 ans, et de l'occupation du sol des espaces rognés par cette artificialisation ;
- Proposition d'une trajectoire de non artificialisation des ENAF dans les différentes composantes du PLU.

Les pistes suivantes devront être explorées, notamment avec l'appui de juristes, dans la déclinaison de l'objectif ZAN du PLU de Montbazin :

- Restreindre les enveloppes urbanisables AU aux secteurs déjà artificialisés ;
- Règlement du PLU : inciter à la résorption de la vacance, conversion de locaux en logements, rénovation d'emprises bâties existantes ou construction sur des emprises foncières déjà imperméabilisées (dalles, bâtiments vétustes à déconstruire, etc.).
- Densification maîtrisée : développer des solutions innovantes de densification sans sacrifier les espaces de nature urbains. Cela passe par un inventaire fin des espaces de pleine terre et leur protection (possible via un classement en EBC, ou encore en les définissant comme des emplacements réservés aux continuités écologiques) ;
- Recommander la mise en place d'un coefficient de pleine terre à décliner par secteurs afin d'encourager les communes et les aménageurs à conserver un ratio bâti / non bâti favorable aux espaces de nature, et à renforcer la Trame brune ;
- Renaturation : identifier des secteurs prioritaires pour la renaturation dans les pièces graphiques ou les OAP (points noirs environnementaux, secteurs soumis aux aléas climatiques pour le développement des solutions fondées sur la nature, etc.).

Ce volet de la révision du PLU s'attachera à identifier les différents travaux en cours au niveau national pour alimenter les réflexions et proposer des déclinaisons concrètes pour la commune de Montbazin.

Coût estimé : 10 000 € HT

Calendrier : Lancement en 2023, rendu en 2024

Livrables : rapport d'étude, fiches de recommandations

A noter que les 3 études TVB, TN et ZAN feront l'objet d'un lot du marché lors de la révision du PLU.

L'étude sur la Trame agro-écologique sera elle menée dans le cadre du PAT.

4.2. ANIMATION ET ACQUISITIONS FONCIÈRES

Animation foncière

La commune de Montbazin ne disposant pas d'ingénierie, il convient d'avoir recours à une structure susceptible de l'accompagner dans une démarche d'animation foncière. Pour ce faire, la collectivité s'adjointra les compétences du Conservatoire d'espaces naturels Occitanie.

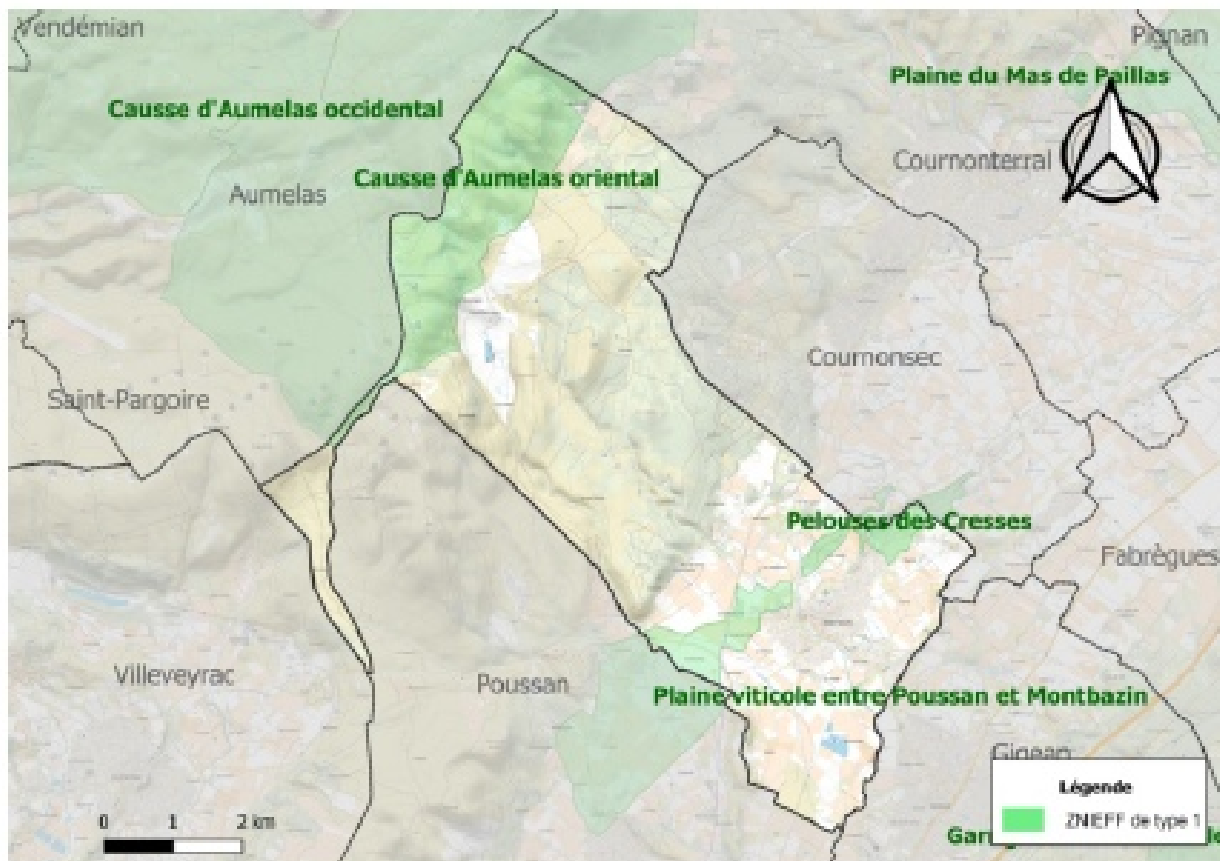


Illustration 1: Les Znieff de type 1 au sud de la commune, des secteurs privilégiés d'intervention foncière

Coût estimé : 15 000 € NT

Calendrier : Tout au long du projet

Livrables : Compte-rendu de réunions, tableur de rapportage de l'animation foncière (propriétaires contactés, contrats proposés, signés, etc.)

Acquisitions foncières

Les pelouses sèches méditerranéennes, habitat d'intérêt communautaire prioritaire de la Directive Habitat, sont encore présentes sur le territoire communal notamment au nord sur la montagne de la Moure mais avec une matoralisation importante liée à l'abandon du pastoralisme et aux incendies très fréquents. En plaine, plusieurs côtes calcaires présentent encore cet habitat mais sont menacées par une artificialisation multiple (cabanisation, dépôts sauvages, circulation motorisée). Pourtant, ce milieu présente localement des enjeux extrêmement forts avec plusieurs espèces quasi-endémiques pour l'Hérault : Gagée de Lacaitée, Ail petit-Moly, *Ophrys bombyx*, Oedipode occitane et Dectique de Montpellier, ce dernier étant considéré par les spécialistes comme un des taxons d'orthoptères les plus rares et menacés de France métropolitaine.



Illustration 2 : *Ophrys bombyx* ©M. Kleszczewski



Illustration 3 : *Oedipode occitane* ©X. Rufay



Illustration 4 : Ail Petit-Moly ©M. Kleszczewski

Ces espèces, tout comme un ensemble d'espèces menacées habituellement mis en avant sur ce type de milieu et qui paraissent ici presque d'enjeu secondaire (Lézard ocellé, Magicienne dentelée, avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts), ne pourront se maintenir que par une protection pérenne de leur habitat et le maintien d'une activité pastorale contribuant au bon état de conservation de ces pelouses et à la bonne connectivité des espaces et des espèces.

En collaboration avec les acteurs du secteur (CEN Occitanie, SAFER, etc.), certaines parcelles à forts enjeux biodiversité seront acquises en vue de la conservation du patrimoine naturel communal, tout en leur associant un plan de gestion et des modalités de conventionnement en fonction des usages compatibles (Baux ruraux à clauses environnementales, Obligations réelles environnementales, etc.). De même, il sera procédé à l'acquisition d'espaces dégradés et à restaurer afin de recréer une Trame verte et bleue consolidée (cf. sites cabanisés).

Certaines parcelles communales seront reversées ainsi à un Fonds de dotation ou à une Fondation reconnue d'utilité publique. Ceci permettra de créer de véritables unités de gestion sur le long terme, afin de pallier les aléas liées aux politiques locales, et ainsi d'inscrire la préservation de la biodiversité, et des pelouses méditerranéennes en particulier, dans le siècle en cours.

Le coût moyen d'acquisition de parcelles en milieu naturel oscille entre 0,8 et 1 € le m² sur la commune (comm. pers. CEN Occitanie).

Coût estimé : 20 000 € NT par an, soit environ 2 hectares.

Calendrier : Tout au long du projet

Livrables : Tableur de rapportage des acquisitions foncières (numéros des parcelles concernés, type de contrats ou conventions régissant les usages, etc.)

4.3. TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENTS

Travaux de restauration écologique

Dans la continuité du programme développé à travers l'appel à projet Mob'Biodiv Restauration de l'Office français de la biodiversité, certaines parcelles qui seront acquises dans le cadre de l'animation foncière présentent un état dégradé : cabanes, dépôts sauvages, matières amiantées, etc. A l'image des parcelles BL74 et 75 en cours de traitement, des travaux de restauration devront être entrepris pour évacuer les déchets et replanter les sites cneconés avec des végétaux d'origine locale. La priorité sera donc donnée à l'enlèvement des déchets et à la restauration par plantation. Cependant, ces espaces anthropisés le sont très souvent sur des pelouses sèches méditerranéennes. Ainsi, en fonction des enjeux de renforcement des populations à enjeux dans une logique de continuité écologique, des aménagements pour la faune pourront être envisagés : création de mares ou création de gîtes à Lézard ocellé.



Illustration 5 : Parcelles récemment acquises faisant l'objet d'opérations de restauration

D'autres travaux pourront porter sur l'enlèvement d'espèces exotiques envahissantes, en particulier dans le secteur des Cresses envahi par le Figuier de Barbarie (*Opuntia ficus-indica*).

Pour les chantiers d'évacuation des déchets, de gestion des EEE ou encore de plantation, les agents des services techniques seront mobilisés, à l'aide d'engins adaptés propriétés de la commune : camions benne, tractopelle, épareuse...

Afin de maintenir les milieux et d'envisager des usages sur le long terme, des clôtures fixes ou semi-fixes devront être posées pour permettre une gestion pastorale sur le moyen et long terme, tout en développant une activité économique locale pérenne.

Voir exemples de devis en PJ.

Coût estimé : 20 000 € par an + 2000 €/an NT par an de frais de personnel en régie et frais associés

Calendrier : Tout au long du projet

Livrables : Bilan/rapport d'activités annuel

Restauration de la Trame arborée

La trame arborée, en tant que structure paysagère, est une composante essentielle des continuités écologiques définies par la politique Trame verte et bleue. Elle constitue, de par sa complexité structurelle et physiologique (arbres, arbustes, strates herbacées associées), un support pertinent de la biodiversité au sein d'une structure paysagère complexe. Elle est essentielle au maintien de la biodiversité dite « ordinaire ».

Sur la commune, il existe une quarantaine de fosses ayant accueilli des arbres qui ont dû être coupés pour de multiples raisons : racines traçantes soulevant l'enrobé, arbres malades, ... Afin de restaurer la trame arborée en milieu urbain, il est ainsi envisagé de replanter des arbres d'origine locale, ce qui permettra une meilleure adaptation des individus au contexte de changement climatique, tout en recréant des îlots de fraîcheur au regard des épisodes caniculaires répétés que l'on connaît aujourd'hui.

Cependant, ôter les précédentes souches et racines d'un emplacement pré-existant a un coût non négligeable.

Le prix d'un dessouchage par une entreprise est évalué entre 100 et 250 € pour une souche de moins de 50 cm de diamètre, jusqu'à 500 € pour une souche jusqu'à 90 cm de diamètre.

Le tarif moyen envisagé pour le dessouchage est donc de 250 € par arbre. A cela s'ajoute les coûts liés à l'apport de terre végétale et à la plantation d'essences d'origine locale.

Coût estimé : 400 € par arbre soit 16 000 € HT pour 40 arbres à remplacer

Calendrier : 2024 et 2025

Livrables : Cartographie et photos des arbres plantés

Trame cavitaire en milieu urbain

Les scientifiques continuent de tirer la sonnette d'alarme concernant le déclin des oiseaux en France. Ils nous alertaient déjà en 2018, en parlant d'« un niveau proche de la catastrophe écologique ».

Les oiseaux occupent un rôle majeur dans l'environnement et sont d'excellents indicateurs de l'état de santé des écosystèmes. C'est pourquoi, depuis 1989, des observateurs collectent des données sur le terrain et les analysent pour mesurer l'évolution des 123 espèces d'oiseaux les plus communes en France via le programme de Suivi temporel des oiseaux communs (Stoc).

En milieu urbain, les populations ont chuté de 27,6 % en 30 ans. La transformation des bâtiments et la rénovation des façades détruisent les cavités où les oiseaux ont l'habitude de nicher. Il est aujourd'hui nécessaire de recréer une trame d'habitats favorables aux oiseaux en milieu urbain, à travers la création d'une trame cavitaire.

Pour ce faire, la commune de Montbazin soumettra ses subventions pour la rénovation des façades à une étude de faisabilité pour l'installation de nichoirs pour hirondelles ou martinets, dont les populations sont fortement impactées par les diverses rénovations.

La Ligue pour la protection des oiseaux (antenne Hérault) sera ainsi sollicitée pour assurer un travail d'ingénierie pour chaque nouvelle demande de subvention déposée auprès de la mairie (env. 150 € par intervention).

Quatre à cinq dossiers par an sont en moyenne montés pour l'obtention de subvention pour des rénovations de façades.

Pour des raisons de résistance aux intempéries et de durabilité, des nichoirs en béton de bois seront privilégiés (cf. nichoir double de marque Schwegler n°9B, env. 50 € ; nichoir professionnel à martinet LPO, env. 75 €) ainsi que des dispositifs anti-salissures (env. 15 €). Une attention particulière sera donnée au développement par l'association Cohab (qui a remporté les Trophées de la biodiversité de la Région Occitanie dans la catégorie Solutions pour la biodiversité en 2021) de nichoirs en béton de bois isolés, pour faciliter la résistance des oiseaux aux fortes chaleurs. Le cas échéant, ces dispositifs seront privilégiés (aménagements innovants, pensés et créés en Occitanie).

Coût estimé : 230 € par aménagement de façade env. Soit 2760 € HT au total

Calendrier : 2023, 2024 et 2025

Livrables : Cartographie et photos des aménagements installés et suivis de l'occupation par la LPO

4.4. COORDINATION ET ANIMATION DU PROGRAMME

La commune de Montbazin a choisi, pour la mise en œuvre et la coordination de ce projet, de s'appuyer sur une coopération avec le CEN Occitanie, structure agréée par l'Etat et la Région, reconnue pour son expertise en matière de connaissance, protection et gestion des milieux naturels mais aussi pour son expérience en animation foncière, en agroécologie et en intendance du territoire.

Sur la base des études menées, le coordinateur aura en charge de décliner un programme de gestion et de restauration par grand type de milieux.

Cette coordination globale du dispositif portera également sur la recherche d'usages adaptées en fonction des contraintes, notamment dans la recherche d'agriculteurs et d'éleveurs développant des pratiques respectueuses de la biodiversité (cf. traitements antiparasitaires pour les animaux).

Le suivi et l'évaluation des actions menées feront partie intégrante de cette mission. Des indicateurs seront définis pour chaque action dès le début du projet, afin de rendre compte de l'efficacité des différents travaux menés.

Coût estimé : 8 000 € NT par an

Calendrier : Tout au long du projet

Livrables : Bilan/rapport d'activités annuel

5. COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est composé de la commune et des représentants de l'ensemble des acteurs et institutions intervenant sur le territoire concerné, ainsi que des financeurs du projet. Sa composition est la suivante :

- Commune de Montbazin
- Sète agglomération Méditerranée
- Montpellier méditerranée métropole (gestionnaire du site N2000 Plaine de Fabrègues à Poussan)
- Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (gestionnaire du site N2000 Causse d'Aumelas et Montagne de la Moure)
- Région Occitanie
- DRAAF
- Syndicat mixte du Bassin de Thau
- Conservatoire d'espaces naturels Occitanie
- LPO Hérault
- Etc.

Son secrétariat est assuré par le CEN Occitanie, structure animatrice du projet.

Ses rôles sont les suivants:

- apprécier l'état d'avancement du projet (au moins 1 réunion par an) ;
- veiller au respect du calendrier prévisionnel de réalisation des actions ;
- être force de proposition pour ajuster la mise en œuvre des actions en fonction du suivi et des résultats obtenus ;
- veiller à l'atteinte des objectifs fixés par le projet et à la cohérence du contrat avec le SRCE ;
- assurer la coordination du contrat avec les autres procédures de planification et d'aménagement et de gestion du territoire (notamment SRCAE, SCOT, SAGE, Contrat de rivière...).

6. COMMUNICATION & PERSPECTIVES

6.1. COMMUNICATION

Le projet fera l'objet de différentes communications :

Lettre du maire trimestrielle (1200 foyers touchés)

Public-cible : citoyens

Objectifs : articles réguliers pour faire état de la démarche et partager l'enjeu de préservation et de restauration de la biodiversité.

Notre agglomération magazine (magazine de Sète agglomération méditerranée – 120 000 personnes touchées)

Public-cible : citoyens, autres collectivités du territoire

Objectifs : article pour présenter le projet et sensibiliser les citoyens du territoire à l'enjeu de préservation de la biodiversité, et des pelouses sèches en particulier.

Articles et communiqués de presse

Public-cible : citoyens, autres collectivités

Objectifs : 2 communiqués de presse seront réalisés par la commune. L'un au lancement du projet, l'autre à la fin.

Réseaux sociaux de la commune (Facebook, LinkedIn) et de l'ABC des garrigues (Facebook)

Public-cible : citoyens

Objectifs : communications régulières de l'avancée des travaux et de l'animation foncière.

Retours d'expériences

Public-cible : autres collectivités (élus et techniciens)

Objectifs : partage d'expérience pour donner à voir auprès d'autres collectivités et impulser des dynamiques similaires sur le territoire. Une fiche retour d'expérience pourra en outre être soumise dans le cadre des Centres de ressources de l'OFB (notamment Trame verte et bleue).

Visites de terrain

Public-cible : autres collectivités (élus et techniciens)

Objectifs : Dans le cadre de l'animation de la communauté des Territoires engagés pour la nature d'Occitanie, il sera proposé à l'Agence régionale de la biodiversité un atelier de terrain pour sensibiliser les élus et techniciens concernés.

Livrables :

- **Affiches, plaquettes, et autres documents de communication réalisés dans le cadre du programme.**
- **Photos des travaux et réalisation**

6.2. PERSPECTIVES

Un bilan final sera réalisé à partir du suivi des indicateurs mis en place de façon continue sur la durée du projet.

Le suivi du projet permettra d'intégrer d'éventuelles nouvelles actions liées aux résultats d'études conduites pendant la durée du projet et/ou d'ajuster certaines actions.

Un événement pourra être organisé en fin de projet afin de présenter l'ensemble des actions menées à d'autres élus de la Région Occitanie, afin de démontrer par l'exemple la possibilité et la nécessité d'agir rapidement en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques.

La commune de Montbazin doit ainsi être vue comme un laboratoire d'idées et de réalisations, pour le bénéfice des habitants, mais aussi des autres collectivités et de l'ensemble de la Région Occitanie.